

En finir avec les "tensions" entre vous et votre fournisseur d'électricité

Chez moi, la tension est trop basse, rien ne fonctionne

J'ai des problèmes de facturation !

Moi, ça coupe tout le temps, je dois relancer ma box toutes les 5 minutes

Envoyez une réclamation à votre fournisseur d'énergie (en lettre recommandée avec accusé de réception, c'est mieux !).

N'oubliez pas d'informer le maire de votre commune.

Merci !

Deux mois plus tard...

Mes soucis ne sont toujours pas réglés.

Dans ce cas, adressez-vous à une association de consommateurs ou au médiateur national de l'énergie sans oublier d'informer votre maire.

Mon problème est réglé.

Et le vôtre ?

Où trouver les contacts ?

Du fournisseur : sur la facture d'électricité, sur le site www.energie-info.fr

Des associations de consommateurs en Côte-d'Or : <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Associations-de-consommateurs-de-la-Cote-d-Or-21>

Du médiateur national de l'énergie : www.energie-mediateur.fr / Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 09

Le saviez-vous ?

En France, les communes sont propriétaires des réseaux de distribution d'électricité et ont en charge l'organisation de ce service public. En Côte-d'Or, 665 communes ont délégué cette compétence au SICECO. En informant votre maire, celui-ci préviendra le SICECO. Une des missions de ce dernier est de s'assurer de la qualité de l'énergie distribuée, notamment en mesurant la satisfaction des usagers. Ainsi, il a tous les éléments pour exercer au mieux cette compétence.

Plus d'information sur www.siceco.fr



Flashez-moi pour plus d'information depuis votre smartphone ou tablette

Votre commune et le SICECO, ensemble pour défendre les consommateurs d'énergie


siceco
Syndicat d'Énergies
de Côte-d'Or